

FICHE RÉFLEXE

PRÉDATION SUR TROUPEAU PRÉSENCE DE PRÉDATEURS

Vous venez de subir une prédation au sein de votre troupeau ou vous pensez avoir vu ou reconnu un prédateur (loup, lynx), identifié ses traces et/ou tous autres indices de présence éventuelle (crotte, urine, poils, etc ...), voire trouvé une carcasse d'animal sauvage.

- * signalez votre découverte au service départemental de l'Office Français de la Biodiversité au 05 55 52 24 81 ou à l'adresse suivante : sd23@ofb.gouv.fr ;
- * laissez vos coordonnées et indiquez le lieu précis de l'observation ou de prédation ;
- * s'il s'agit d'une prédation sur un animal sauvage ou domestique ne touchez pas la carcasse, ne la déplacez pas ;
- * couvrez-la et protégez-la pour éviter qu'elle ne soit attaquée par d'autres espèces ;
- * évitez de circuler autour pour ne pas effacer les éventuelles traces du prédateur.

Les agents de l'OFB viendront, dans les meilleurs délais possibles, faire un constat et procéder aux relevés techniques des indices qui seront analysés par le référent du réseau national loup/lynx, lequel transmettra ses conclusions à la direction départementale des territoires. En cas d'indisponibilité de ses agents, l'OFB peut solliciter et dépêcher sur place un correspondant du réseau loup/lynx, également formé à l'identification des indices (agents de FDC, lieutenants de louveterie, etc ...).

Le relevé d'indices, les caractéristiques des blessures, la consommation de la carcasse mais aussi les empreintes, les déjections et les poils, sont autant d'éléments qui permettront de déterminer éventuellement la nature du prédateur.

Les agents de l'OFB et autres correspondants du réseau loup/lynx, sont formés et habilités à procéder aux relevés d'indices et à des prélèvements biologiques selon un protocole bien défini qui garantit la fiabilité des analyses.

Les échantillons biologiques collectés feront l'objet d'analyses génétiques par un laboratoire reconnu dont les méthodologies d'analyses sont connues et éprouvées.